Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie

Soutien aux aires de jeu

L'ENTRETIEN DE VOTRE AIRES DE JEU

par Sylvie Melsbach

Le propriétaire ou l'exploitant, assisté éventuellement de tiers, doit dresser un programme d'inspection et d'entretien de l'aire de jeux.

Un entretien soigné et précis de l'aire de jeux est une étape essentielle pour en assurer la sécurité des jeux.

L'entretien peut être effectué en 3 phases distinctes.

A--11/3/2 Inspection visuelle quotidienne ou hebdomadaire

Le propriétaire, un inspecteur, un surveillant ou un gardien doit procéder à une inspection quotidienne, ou à tout le moins hebdomadaire, à la recherche d'anomalies ou de problèmes.

Régulièrement (chaque jour et chaque semaine), inspection de l'espace de jeu. Ici, vous devez veiller surtout aux détritus épars, aux parties détachées ou coincées, au vandalisme, aux creux en- dessous des équipements, aux irrégularités du sol, à l'usure et aux pièces manquantes (vérification régulière).

B--11/3/2 Inspection visuelle quotidienne ou hebdomadaire

Le propriétaire, un inspecteur, un surveillant ou un gardien doit procéder à une inspection quotidienne, ou à tout le moins hebdomadaire, à la recherche d'anomalies ou de problèmes.

Au cours d'un entretien mensuel ou trimestriel, l'inspection doit être plus détaillée. La stabilité des jeux, leur fonctionnement et les jonctions sont des éléments importants. Contrôlez aussi les fixations définitives. Vous pouvez graisser les jeux, revisser certains éléments, compléter la couche sur le sol, etc. (entretien)

C--11/3/3 Inspection détaillée mensuelle

On doit effectuer une inspection détaillée tous les mois, les résultats et les mesures prises doivent être consignés dans un dossier permanent qui peut être consulté au besoin.

Enfin, il convient de procéder à une inspection mensuelle ou tri mensuelle pour examiner l'aire de jeu de fond en comble. Veillez au bois pourrissant, aux fondations, aux peintures, au remplacement de pièces usées, au déplacement des équipements, etc. (contrôles périodiques).

11.3.4 Rapport écrit complet annuel

Tous les ans, le propriétaire ou l'exploitant ou son représentant doit faire un rapport écrit complet. Le rapport doit faire état des résultats des inspections quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles et des mesures prises ou prévues. Les résultats des essais effectués sur les surfaces de protection au cours des 12 mois doivent être inclus dans le rapport de même que les mesures prises, le cas échéant. Le propriétaire ou l'exploitant ou son représentant peut aussi procéder à une inspection complète tous les 12 mois. Dans ce cas, le rapport doit faire état des résultats de cette inspection et des mesures prises, le cas échéant.

Ce rapport écrit permettra de produire un résumé sur les mesures d'entretien prises et une description des réparations faites sur l'équipement. On y consignera, le nom de l'exécutant.

Les pièces remplacées et leurs fournisseurs y seront notés. Les opérations de rafraîchissement et les produits utilisés à cet effet peuvent aussi y être inscrits. Il s'agit enfin d'une compilation des inspections mensuelles.

Regroupement des
centres de la petite enfance
de la Montérégie

Inspection & entretien

Le propriétaire ou l'exploitant est tenu de dresser des registres d'inspection et d'entretien.

Ces registres comprennent au moins les parties suivantes :

1. la vérification régulière (journalière – hebdomadaire);
2. l'entretien (mensuel – bimestriel);
3. le rapport annuel et l'audit de terrain.

Il n'est pas nécessaire de faire appel à des organismes désignés ou agréés.

Ce qui importe c'est que la personne qui effectue le contrôle, l'entretien et/ou les contrôles, ait une compétence technique suffisante. (Voir formation «Inspection mensuelle» donnée dans votre regroupement)

Pour ce faire, dans le guide « *BESOIN D'AIRES…? Courez, grimpez, culbutez ! Guide de vérification de la conformité à la norme CAN/CSA-Z614-03* », vous trouvez :

1. Audit de l'aire de jeu

Des fiches d'inspection qui devraient vous servir à préparer un audit complet de votre équipement. La première fois que vous faites cette inspection, il faudra prendre le temps d'évaluer chaque élément et inscrire les mesures recueillies, ce qui permettra de bien suivre la dégradation des matériaux et l'usure subit par l'équipement à travers le temps.

Par la suite, à tous les trois ans, avant la venue d'un professionnel habilité à faire de la certification d'aires de jeu et pour démontrer que votre aire de jeu satisfait à l'obligation générale de sécurité, repassez cet audit et comparez les données pour évaluer les changements.

2. Fiches d'inspections quotidiennes

Vous pouvez utiliser la fiche de l'annexe 1 qui devrait vous aider à créer votre propre fiche d'inspection quotidienne.

Entre le premier audit et ceux qui sont faits avant la recertification, vous pourrez poursuivre par ces inspections mensuelles allégées.

3. Fiches d'inspections mensuelles, après le premier audit complet

Cette inspection consiste principalement en un contrôle visuel de tout l'équipement. Vous devez vous attarder plus particulièrement à l'équipement qui comprend des parties mobiles qui ont tendance à s'user.

Les contrôles doivent êtres mensuels ou tri mensuel selon les besoins, les aires de jeux en service de garde étant particulièrement très utilisées.

Contrôler et, si nécessaire, resserrer, réparer ou éventuellement remplacer les éléments suivants :

- Les parties du jeu qui se seraient dévissées/desserrées.
- Les boulons qui se seraient dévissées/desserrées.
- Les recouvrements de boulons qui auraient disparu.
- Les parties mobiles.
- Soyez particulièrement attentifs pour ce qui concerne les portiques de balançoires (maillons des chaînes, manilles, suspensions des balançoires). Lorsque les maillons des chaînes ou les manilles sont usés à 30%, ils devraient être changés.
- Portez attention aux attaches et divers éléments du filet à grimper qui seraient usés.
- Parties qui auraient été cassées ou détériorées pour cause de vandalisme.

Regroupement des
centres de la petite enfance
de la Montérégie

L'inspection mensuelle de l'équipement berçant à ressort

Contrôler et, si nécessaire, resserrer, réparer ou éventuellement remplacer les éléments suivants :

Éléments à vérifier	**05/07**	**06/07**	**07/07**	**08/07**	**09/07**	**10/07**	**11/07**
Tous les points de fixation du produit.							
Poignées et repose-pieds.							
La rouille éventuellement présente sur le ressort laqué ou autre partie métallique laquée.							
Vérifier la fixation et la stabilité du système d'ancrage.							
Les parties qui auraient été cassées ou détériorées pour cause de vandalisme							
Les boulons qui fixent la plate-forme et les montants du châssis (barres transversales) aux ressorts.							
Vis des sièges.							
Commentaires : **Fait par :**							

Regroupement des
centres de la petite enfance
de la Montérégie

L'inspection mensuelle des glissoires autonomes ou dans une structure de jeu modulaire

Contrôler et, si nécessaire, resserrer, réparer ou éventuellement remplacer les éléments suivants :

Éléments à vérifier	**05/07**	**06/07**	**07/07**	**08/07**	**09/07**	**10/07**	**11/07**
Système d'accès, plate-forme.							
Arêtes ou autres parties saillantes présentes sur la section glissante qui pourraient blesser les enfants.							
La rouille éventuellement présente sous ou sur les glissoires d'acier.							
Vérification de la fixation des protections latérales et du dispositif qui oblige les enfants à s'asseoir sur la glissoire en acier ou en matière plastique.							
Parties brisées ou détériorées pour cause de vandalisme.							
Vérification de la stabilité du système d'ancrage.							
Commentaires : **Fait par :**							

Regroupement des
centres de la petite enfance
de la Montérégie

L'inspection mensuelle des modules, les châteaux, les maisonnettes et autres jeux à thèmes

A- GÉNÉRALITÉ

Contrôler et, si nécessaire, resserrer, réparer ou éventuellement remplacer les éléments suivants :

Éléments à vérifier	**05/07**	**06/07**	**07/07**	**08/07**	**09/07**	**10/07**	**11/07**
Recouvrement, boulons et garnitures diverses.							
Planchers, plates-formes, système d'accès et toitures.							
La rouille éventuelle sur les boulons, les parties métalliques laquées et les colonnes galvanisées.							
Parties brisées ou détériorées pour cause de vandalisme.							
Commentaires : **Fait par :**							

Regroupement des
centres de la petite enfance
de la Montérégie

B- LES PONTS ET PASSERELLES

Contrôler et, si nécessaire, resserrer, réparer ou éventuellement remplacer les éléments suivants :

Éléments à vérifier	05/07	06/07	07/07	08/07	09/07	10/07	11/07
Recouvrements, boulons et garnitures diverses.							
Usure et pourriture au niveau des planchers, plates-formes et toitures.							
Marches et mains courantes, barrières de sécurité des ponts et passerelles.							
Fixation des barres transversales.							
Parties mobiles.							

Commentaires :

Fait par :

Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie

C- MODULES D'ACCÈS

Contrôler et, si nécessaire, resserrer, réparer ou éventuellement remplacer les éléments suivants :

Éléments à vérifier	05/07	06/07	07/07	08/07	09/07	10/07	11/07
Recouvrements, boulons et garnitures diverses.							
Marches, barreaux et mains courantes.							
Commentaires : **Fait par :**							

Regroupement des
centres de la petite enfance
de la Montérégie

D- LES FILETS

Accordez une attention toute particulière dans la vérification des filets. Il n'est pas nécessaire de remplacer le filet dès que le câble d'acier est visible, par contre, il faut le remplacer immédiatement si le câble est usé (les filaments se cassent).

Contrôler et, si nécessaire, resserrer, réparer ou éventuellement remplacer les éléments suivants :

Éléments à vérifier	**05/07**	**06/07**	**07/07**	**08/07**	**09/07**	**10/07**	**11/07**
Usure des différentes parties.							
Les attaches des filets doivent être intactes et correctement fixées.							
Fixations des attaches sur les poteaux, barre transversale, plate-forme et plancher.							
Commentaires : **Fait par :**							

Regroupement des
centres de la petite enfance
de la Montérégie

L'inspection mensuelle des portiques et des sièges de balançoires

Contrôler et, si nécessaire, resserrer, réparer ou éventuellement remplacer les éléments suivants :

Éléments à vérifier	05/07	06/07	07/07	08/07	09/07	10/07	11/07
Fixation de la poutre transversale sur les plaques latérales.							
Fixation des plaques latérales sur les poteaux.							
La rouille et l'usure éventuelles sur les suspensions des balançoires, les connecteurs et les esses pour chaîne de balançoire							
Rupture des suspensions ou des sièges de balançoires pour cause de vandalisme.							
Usure des chaînes des balançoires.							
Vérification de la fixation des sièges de balançoires.							
Vérification de la stabilité du système d'ancrage.							
Parties brisées ou détériorées pour cause de vandalisme.							

Regroupement des
centres de la petite enfance
de la Montérégie

L'inspection mensuelle des portiques et des sièges de balançoires (suite)

REMARQUE : Lorsque les maillons ou les crochets des chaînes sont usés à 30%, ils doivent être changés.

Commentaires :

Fait par :

Regroupement des
centres de la petite enfance
de la Montérégie

L'inspection mensuelle de l'équipement tournant

Contrôler et, si nécessaire, resserrer, réparer ou éventuellement remplacer les éléments suivants :

Éléments à vérifier	05/07	06/07	07/07	08/07	09/07	10/07	11/07
Les parties du jeu qui se seraient dévissées/desserrées.							
Les boulons qui se seraient dévissés/desserrés.							
Les recouvrements de boulons qui auraient disparu.							
Les parties mobiles.							
Parties qui auraient été cassées ou détériorées pour cause de vandalisme.							

Commentaires :

Fait par :

Regroupement des
centres de la petite enfance
de la Montérégie

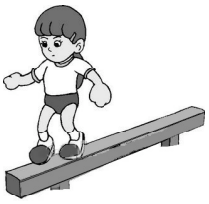

L'inspection mensuelle des poutres ou poteaux de bois (au 3 mois).

Enlever 15 cm de revêtement de sol autour des poteaux et contrôler l'état du bois à l'aide des trois tests suivants:

Éléments à vérifier	05/07	08/07	11/07	05/08	08/08	11/08
1. Test visuel Quel est l'aspect du bois ? Le bois doit être entier, les dégradations ou une surface entamée doivent être absolument minimales.						
2. Test auditif Tapez avec un objet arrondi, par ex. un marteau. Il ne doit pas y avoir de différence de son, lorsqu'on tape à différents endroits du poteau (à moins que le bois n'ait été percé ou qu'il ne soit mouillé).						
3. Test physique Essayez de pénétrer la surface du bois à l'aide d'un outil pointu, par ex. un couteau, une pointe ou un tournevis. Les surfaces doivent résister.						
Commentaires : **Fait par :**						

Le bois est sain si les trois tests sont réussis.
Remettre le revêtement de sol en place ou au niveau recommandé.
Faites en sorte que le jeu ne soit pas recouvert de végétation ou autre chose qui pourrait lui conserver son humidité.

Regroupement des
centres de la petite enfance
de la Montérégie

SOURCES :

Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z614-03, Aires et équipement de jeu
ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION
5060, Spectrum Way, bureau 100
Mississauga ON L4W 5N6
Canada

Guide pratique à l'intention des exploitants des Aires de jeux
Ministère des Affaires économiques, Administration de la Qualité et de la Sécurité
Division Sécurité
Bd Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

Manuel d'entretien des produits KOMPAN
KOMPAN A/S
Korsvangen DK-5750 Ringe Danemark